

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2022

### **Présent-e-s**

Bureau :	HALIMI	Hysri	PS	Président
	UM	Esther	Ve	1 <sup>ère</sup> vice-présidente
	CLERC	Tobias	DC-VL	2 <sup>e</sup> vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 <sup>er</sup> secrétaire
	NOBS	Cyril	UDC	2 <sup>e</sup> secrétaire
	RHEINER	Fabrice	MCG	Membre

Conseillers/ères :	BILLET	Isabelle	MCG
	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	DC-VL
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	FABRE	Michel	PS
	FERATI	Bektesh	UDC
	FONTANINI	Marco	PS
	FROIDEVAUX	Etienne	Ve
	GAETANINO	Marco	HP
	HARTMANN	Esther	Ve
	HILLEMANN	Hartmut	PS
	HUSANOVIC	Sanida	MCG
	LORENTZ	Sébastien	PLR
	LOUREIRO	Daniel	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	NOBS	Cyril	UDC
	SANCHEZ	Francisco	PS
	SCANDURRA	Alessandro	DC-VL
	SEEGER	Pascal	DC-VL
	SERRANO	Philippe	PLR
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	WILLI	Pierre-Henri	PLR

Suppléants :	BETTANCOURT	Jenny	Ve
	HELFENSTEIN	Marc	DC-VL
	TRIPPEL	Martin	UDC

<b>Excusés :</b>	AMATO	Maurice	Ve
	DELUERMOZ	Cosima	DC-VL
	DOURNOW	David	UDC
	ISWALA	Placide	PS
	SCHWEIZER	Adriana	UDC

**Assistent à la séance**

TREMBLET	Laurent	PDC	Maire
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative
CORNUZ	Eric	Ve	Conseiller administratif

---

MCG	Mouvement des citoyens genevois	PS	Parti socialiste
DC-VL	Parti démocrate-chrétien et Verts libéraux		
UDC	Union démocratique du centre		
PLR	Parti libéral-radical	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022.
2. Assermentation de M. Etienne Froidevaux (Ve) en remplacement de Mme Louisa Saratsiotis, démissionnaire.
3. Assermentation de M. Martin Trippel (UDC), M. Marc Helfenstein (DC-VL), Mme Jenny Bettancourt (Ve) et de M. Antoine Frehner (PLR), suppléants.
4. Communications du Bureau du Conseil municipal.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
7. Délibération n° 2022-11 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 150'000.-** en vue du remplacement et de l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes pour le service du feu et d'un véhicule de transport de matériel pour le service de la protection civile.
8. Résolution n° 2022-05, présentée par le Conseil administratif, relative à l'approbation du plan directeur communal de l'énergie 2020-2030 (PDCoME 2020-2030) de Meyrin. **Rapport de la commission environnement durable** (P. Seeger, DC-VL).
9. Annonces de projets.
10. Propositions individuelles.
11. Questions.

\* \* \*

**M. Halimi**, président, souhaite la bienvenue à l'assemblée pour cette séance de reprise après la pause estivale. Il procède aux salutations d'usage et rappelle les délais pour la présentation des nouveaux objets avant le prochain municipal, à savoir le 28 septembre 2022 à minuit. Enfin, il invite les conseillers à respecter le code de bonne conduite des élus et de le relire si le contenu a été oublié.

**M. Halimi** déclare qu'exceptionnellement, une photo est acceptée pour les assermentations prévues à l'ordre du jour pour celles et ceux qui souhaitent en garder un souvenir.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022.**

**M. Halimi** met au vote **l'approbation de ce procès-verbal**, qui est acceptée par 23 oui et 3 abstentions.

\* \* \*

2. **Assermentation de M. Etienne Froidevaux (Ve) en remplacement de Mme Louisa Saratsiotis, démissionnaire.**

Le président procède à la lecture de la lettre de démission de Mme Saratsiotis :

10 août 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Par manque de temps, je me vois contrainte de renoncer à mon mandat de conseillère municipale avec effet immédiat.

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement les membres de mon groupe les Verts et Vertes de Meyrin-Cointrin, qui m'ont fait confiance et m'ont soutenu. J'ai pu découvrir de belles choses : le partage, la patience, l'accueil d'autres points de vue. Mais aujourd'hui, je dois me concentrer sur mon entreprise qui est à un tournant important.

Je remercie l'ensemble du Conseil municipal d'avoir cette énergie et vous souhaite courage et satisfaction dans la poursuite de votre engagement.

Cordiales salutations  
Louisa Saratsiotis

Il demande à M. Froidevaux de se placer au centre de l'hémicycle et procède à la lecture du serment :

*« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

**M. Froidevaux** le promet.

*[Félicitations transmises par le président et applaudissements].*

\* \* \*

**3. Assermentation de M. Martin Trippel (UDC), M. Marc Helfenstein (DC-VL), Mme Jenny Bettancourt (Ve) et de M. Antoine Frehner (PLR), suppléants.**

**M. Halimi** explique l'introduction de cette notion de suppléant au sein du Municipal, qui fait suite au changement dans la loi sur l'administration des communes à l'article 7, datant du 6 novembre 2021. Le Conseil municipal a voté la délibération n° 2022-05a, le 3 mai 2022, concernant la révision du règlement du Conseil municipal afin d'y introduire la notion des suppléants. Il procède à la lecture de l'article du règlement du Conseil municipal y relatif, entrée en vigueur le 8 août 2022 (date de la décision du Département de la cohésion sociale) :

**Art. 6 Membre suppléant du Conseil municipal**

1 Le nombre de membres suppléants par groupe est équivalent au nombre de sièges du groupe en commission moins un, mais au minimum d'un membre suppléant si le groupe n'a droit qu'à un siège en commission.

2 Le membre suppléant est le candidat ayant obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste du groupe ou, s'il n'y a plus de « vient ensuite », est désigné par mandat complémentaire.

3 L'exercice de la fonction de membre suppléant est intrinsèquement liée à l'appartenance au groupe.

4 En cas d'absence d'une séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil municipal ou d'une commission permanente ou ad hoc, un membre titulaire peut être remplacé par un membre suppléant.

5 Le membre suppléant a les mêmes droits et devoirs que le membre titulaire sous réserve de l'alinéa 6 du présent article. Il reçoit les mêmes indemnités.

6 Le membre suppléant ne peut pas :

a) être membre du bureau ou remplacer ce dernier ;

b) être nommé chef de groupe ou remplacer ce dernier ;

c) être élu président de commission ou remplacer ce dernier ;

d) être nommé rapporteur d'une commission ;

e) être élu ou nommé membre d'une commission extraparlamentaire en tant que représentant du Conseil municipal.

**M. Halimi** demande aux suppléants de se placer devant l'hémicycle afin de procéder à leur assermentation et à l'assemblée de se lever :

*« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

**Le président** procède à l'appel de chacun d'entre eux :

**M. Trippel** le jure.

**M. Helfenstein** le promet.

**Mme Bettancourt** le jure.

**M. Frehner** le jure également.

*[Félicitations transmises par le président et applaudissements].*

\* \* \*

#### **4. Communications du Bureau du Conseil municipal.**

**M. Halimi** rappelle les dates du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

<b>Dates du CM</b>	<b>Ordre du jour</b>
<b>31 janvier</b>	
<b>28 février</b>	
<b>28 mars</b>	
<b>2 mai</b>	Présentation des comptes 2022
<b>30 mai</b>	Vote des comptes 2022
<b>27 juin</b>	
<b>28 juin</b>	Séance de réserve

##### **a) Courrier concernant l'aéro-bistrot**

Le président donne lecture de la copie du courrier adressé par la direction générale de l'aéroport concernant la parcelle sur laquelle se trouve l'aéro-bistrot.

*Monsieur le Maire,*

*Nous nous référons à l'affaire citée en marge de même qu'à l'échange du 30 juin dernier en nos bureaux avec une délégation des pétitionnaires.*

*Comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer avec vous, Genève Aéroport entend prochainement faire démonter le cabanon abritant l'aéro-bistrot tout en y installant quelques bancs pour y accueillir du public du côté nord de la piste. Toutefois, il nous paraît difficile de réaliser d'autres aménagements compte-tenu de la difficulté d'accès par la route et l'espace limité à disposition pour y créer des places véhicules visiteurs.*

*Par ailleurs, notre situation financière, toujours précaire après deux années de crise sanitaire, nous incite à la prudence, de sorte qu'il nous est impossible de nous engager aujourd'hui pour des investissements plus conséquents.*

*Quant à une restauration temporaire de type foodtruck, celle-ci ne serait viable que si une demande des employés du site aéroportuaire dans son ensemble était manifeste et relayée, ce qui ne semble pas être le cas actuellement.*

*Comme vous le savez certainement, nous venons d'ouvrir une terrasse moderne au sud de la piste qui rencontre un très vif succès parmi la population de l'ensemble des communes genevoises et de la France voisine. Nous entendons donc logiquement poursuivre nos efforts de ce côté-ci, puisqu'elle correspond à une réelle attente des habitants de la région, donc, y compris de la commune de Meyrin.*

*Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre parfaite considération.*

**b) refus d'intégration au groupement SIS**

**M. Halimi** rapporte avoir été mis en copie de la réponse du Grand Conseil au courrier envoyé par le Conseil municipal concernant le refus d'intégration au groupement SIS de la compagnie des sapeurs-pompiers. S'agissant d'une lettre type, il la tient à disposition de ceux qui souhaiteraient la voir.

**c) Invitation du Jardin des Disparus**

Dans le cadre de son 22ème anniversaire, cette association va projeter un film à l'université de Genève le vendredi 7 octobre. Le président déclare avoir quelques flyers à disposition des personnes intéressées.

**d) Sortie du CM**

**M. Halimi** constate que pour l'instant il y a peu d'inscrits et souhaite rappeler que le délai de réponse est fixé au 30 septembre au plus tard afin de faciliter l'organisation de cette sortie.

\* \* \*

**5. Communications du Conseil administratif.**

**Délibération relative à la subvention de CHF 50'000.- à la Manivelle**

Pour rappel, la délibération n° 2022-13 a été renvoyée en commission cohésion sociale et économie par le Conseil municipal du mois de juin dernier, délibération

qui propose de subventionner cette coopérative à hauteur de 50'000.- en 2022 et 70'000.- en 2023.

La Commune avait déjà pris contact avec la Manivelle au moment de l'ouverture de Chez Gilberte, la Maison meyrinoise, le 17 juin 2021. Or, les locaux n'étaient pas adéquats au regard de l'association et cette dernière n'avait pas assez de ressources pour ouvrir une antenne.

Les activités de cette coopérative s'inscrivent parfaitement dans les objectifs politiques poursuivis lors de cette législature.

Cependant, au vu de la multitude de projets pendants et prioritaires, de l'installation annoncée de la Manivelle dans les locaux de la Renfile dès octobre prochain et de la décision du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité d'octroyer une subvention de 50'000.- à la Manivelle, validée ce jour par le Conseil administratif, nous avons décidé de sursoir pour l'instant à l'organisation de cette commission afin de préserver une gestion saine des ressources humaines et financières.

Nous ne manquerons pas de revenir sur ce dossier dès que les conditions précitées s'y prêteront.

\*\*\*\*

### **Mise en place d'une aire de jeux mobile**

Nous vous informons que dans le but d'animer les quartiers et apporter une alternative aux places de jeux traditionnelles, nous avons acquis un équipement mobile de jeux, permettant de créer des interventions éphémères, en différents endroits de la commune.

Dans ce cadre, le service de l'environnement, en charge de la gestion des espaces de jeux et de loisirs sur le domaine public communal, a procédé à l'installation de cet équipement de jeux particulier et novateur, dans le préau de l'école de Meyrin-village, pour satisfaire aux attentes des enfants des 1<sup>ers</sup> degrés de scolarité.

Cet aménagement s'inscrit dans une mesure d'accompagnement liée aux travaux qui se déroulent actuellement à la route de Meyrin 280 et qui ne permettent plus l'utilisation de la place de jeux existante pour des raisons de sécurité.

L'investissement a été inscrit aux patrimoines administratif et financier 2022 pour un montant de **CHF 50'000.-**. Le coût effectif s'élèvera finalement à **CHF 50'411.15**. Une fois terminés les travaux à proximité de l'école de Meyrin-village, cet équipement mobile de jeux pourra prendre place en d'autres lieux de la ville, au gré des besoins et des opportunités, de manière à créer de petits événements éphémères dans différents quartiers.

\*\*\*\*

### **Plantation d'un arbre en hommage à Olivier Chatelain**

Afin de rendre hommage à Olivier Chatelain, ancien et estimé responsable du service de l'environnement, décédé le 10 août dernier, il a été décidé, en concertation avec son épouse et la Société genevoise de dendrologie, de procéder à la plantation d'un arbre sur le territoire communal au mois de novembre prochain. Nous vous informerons de l'essence retenue et du lieu d'implantation ultérieurement.

\*\*\*\*

### **Renforcement du Théâtre Forum Meyrin**

Afin de permettre la mise en œuvre maîtrisée de la programmation hors les murs du Théâtre Forum Meyrin, l'équipe du service éponyme doit être raffermissée dès le début de cet automne ; notamment par le renforcement de fonctions clés au cœur de l'accueil des spectacles. Des recrutements sont en cours pour s'attacher les compétences nécessaires à cette récente évolution de la programmation théâtrale. Il est à préciser qu'une commission politique se tiendra le mardi 20 septembre afin de présenter de manière plus approfondie ces besoins de renfort RH et partager un premier bilan de l'activité hors-mur ainsi que les perspectives liées à la nouvelle programmation.

\*\*\*\*

### **Contrat local de sécurité (CLS)**

Voilà maintenant près de 4 ans que la ville de Meyrin avait demandé au département de la sécurité, de la population et de la santé à pouvoir réviser son Contrat local de sécurité pour y inclure un axe de lutte contre les incivilités routières en renforçant les contrôles routiers et de vitesse sur le réseau secondaire et les dessertes de quartier.

Le nouveau Contrat local de sécurité entre le canton de Genève et la ville de Meyrin, a été finalement révisé et signé. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Il va permettre des actions ciblées de contrôles de vitesse au moyen d'un radar répressif par notre police municipale.

Concrètement, les contrôles radar seront effectués de manière autonome par la police municipale, à savoir 1 à 2 fois par mois, à proximité des établissements scolaires et lors des actions PréDire.

En plus de cette action en parfaite autonomie, la police municipale continuera à effectuer des contrôles de circulation et de vitesse, de façon conjointe avec la police cantonale, sur les axes routiers à plus fort trafic et ceci également à raison de 1 à 2 fois par mois.

\*\*\*\*

### **Procédure AIMP, marché de services de sécurité**

En 2018, la ville de Meyrin a mis au concours par le biais d'un appel d'offres, une prestation de surveillance de son espace public. Cet appel d'offre a été remporté par la société PROTECTAS SA pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

La fin de période de l'appel d'offre arrivant à terme, une procédure AIMP a été mise en place. Dans le cadre de cette offre AIMP, pilotée une nouvelle fois par M. Yvan Bucciol, trois sociétés ont été auditionnées par le comité composé de MM. Eric Cornuz, Joël Brahier, Damien Raviglione, Bernard Vouilloz et David Marti.

Le Conseil administratif a validé la proposition du comité d'adjuger ce marché de services de sécurité à la société SPS SA (qui a obtenu 455 points sur 500) au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette décision est « sous réserve d'un recours » formulé auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice genevoise.



\*\*\*\*

### **Aboutissement de l'initiative Pour le maintien du manège équestre sur la commune de Meyrin**

Un arrêté du Conseil d'Etat daté du 31 août nous informe que l'initiative susnommée a abouti avec un nombre de signatures validées de 1343 sur les 2073 récoltées. Le nombre de signatures exigées était de 1336.

La prochaine étape de la validité de cette initiative se fera par arrêté du Conseil d'Etat au plus tard le 2 janvier 2023.

Nous disposerons ensuite de 3 mois après la publication dudit arrêté pour vous présenter un rapport au sujet de la prise en considération de l'initiative.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé-e-s de la suite de ce dossier.

\*\*\*\*

### **Accueil de personnes venant d'Ukraine à Meyrin**

Suite à notre communication du 3 mai dernier sur les impacts de la situation en Ukraine, nous souhaitons vous apporter quelques informations complémentaires.

Notre task force continue de se réunir régulièrement et reste en contact avec les institutions cantonales, les autres communes et les associations spécialisées.

Au 31 août, 3115 personnes liées à la crise en Ukraine sont suivies par l'Hospice général via l'AMIG (Aide aux Migrants) ; 120 d'entre elles se trouvent à Meyrin, dont 39 mineurs.

Une lettre de bienvenue en français et ukrainien, signée par le maire Laurent Tremblet, a été transmise aux directions d'établissements scolaires et à l'Hospice général. Cette lettre est remise aux Ukrainiens qui s'installent à Meyrin et les encourage à se rendre Chez Gilberte – la maison meyrinoise, lieu d'information et d'orientation. Cette action a bien rempli sa fonction, de nombreuses personnes sont en effet passées Chez Gilberte – la maison meyrinoise et sont donc en contact avec le service développement social et emploi.

S'agissant du logement, en sus des informations déjà transmises, la ville de Meyrin a été récemment informée que des bureaux sont actuellement transformés en logement collectif :

- Avenue Louis Casai, 58 qui compte 230 places : les travaux sont en cours de finalisation, les personnes arriveraient fin octobre.
- Promenade des Artisans qui compte 40 places : les travaux démarrent, les personnes arriveraient début janvier 2023.

Ces logements sont principalement destinés aux personnes présentes actuellement à Palexpo.

Afin d'accueillir au mieux ces nouveaux habitants, plusieurs activités d'intégration sont prévues, dès la fin du mois de septembre, Chez Gilberte – la maison meyrinoise : des ateliers de pratique du français, de découverte de Meyrin et sur la vie en Suisse. Ces activités sont assurées par des bénévoles encadrées par les collaboratrices du DSE et seront progressivement accessibles à toute personne migrante vivant à Meyrin. En fonction des besoins réels qui émergeront, d'autres activités ou prestations pourront voir le jour, en collaboration avec le réseau institutionnel et associatif meyrinois.

Des rencontres avec l'Hospice général ainsi qu'avec le Département de l'instruction publique sont prévues prochainement afin de se coordonner sur l'accueil et l'accompagnement de ces futurs habitants, tout particulièrement en ce qui concerne les enfants et adolescents.

Compte tenu des éléments ci-dessus, nous avons prolongé le contrat de la personne ukrainienne engagée en mai dernier, jusqu'au 31 décembre 2023.

\*\*\*\*

### **Travaux de rénovation et agrandissement de la Maison Vaudagne**

Le projet initial d'aménagements extérieurs de la maison de Vaudagne prévoyait une surface imperméable de 873 m<sup>2</sup>, réalisée en béton. Suite à une demande formulée par les commissaires en commission travaux publics et entretien des bâtiments du 10 juin 2020, cette surface a été réduite à 525 m<sup>2</sup>, d'entente avec les usagers. Par ailleurs, une solution alternative à la réalisation de cette surface en béton coulé traditionnel est en cours d'analyse. Cette alternative vise à récupérer des dalles en béton en provenance de la rue Alphonse-Large, où les SIG prévoient des travaux cet automne dans le cadre du raccordement au chauffage à distance du bâtiment situé à la rue Veyrot 39 et du centre de voirie horticole. Cette option de réemploi de dalles béton présente un gain environnemental important à l'image des expériences réalisées au Jardin botanique alpin et dans le cadre de la construction du hangar d'exploitation destiné au service de l'environnement situé au stade des Arbères. La coordination de ces deux chantiers présente un risque quant à la finalisation des travaux d'aménagements extérieurs de la Maison de Vaudagne d'ici la fin de l'année. Dans le cas le plus défavorable, ces derniers seront terminés en début d'année 2023. La mise à disposition du nouveau pavillon et de la maison rénovée à partir du 1er janvier 2023 n'est pas remise en cause, les mesures nécessaires seront mises en œuvre afin de garantir la sécurité des usagers du site dans le cadre de la finalisation de ces travaux. Aussi, nous vous informons que l'inauguration de ces nouveaux locaux aura lieu à l'automne 2023. En effet, l'association de la Maison Vaudagne souhaite pour l'occasion organiser un événement populaire sous la forme d'un weekend festif à destination des familles meyrinoises. Ce sera l'occasion d'inaugurer officiellement les nouveaux locaux, mais aussi de faire (re)découvrir les activités de la Maison Vaudagne et de partager un moment convivial avec la population locale. Nous ne manquerons pas de vous communiquer les dates dès que celles-ci seront fixées.

\*\*\*\*

### **« La nuit est belle ! »**

Le vendredi 23 septembre 2022 aura lieu la troisième édition de « La nuit est belle ! ». Après l'observation des astres, fil rouge de l'opération en 2019, la biodiversité nocturne en 2021, cette édition sera dédiée aux économies d'énergie. Outre la proposition d'éteindre l'éclairage public sur la Commune, plusieurs actions de communication sont réalisées ou planifiées : publication sur notre site internet, article dans le journal Meyrin Ensemble, revues de presse des affaires économiques, e-mail aux entreprises installées à Meyrin et diffusion de messages sur les réseaux sociaux.

\*\*\*\*

### **Pénurie possible dans le domaine des énergies cet hiver**

En raison de la guerre en Ukraine et des possibles interruptions de livraison de gaz en Europe qui en découlent, et au vu de la situation des centrales nucléaires en France où la moitié du parc est actuellement indisponible, la Commission fédérale de l'électricité estime que l'approvisionnement en électricité pourrait être tendu au cours du prochain hiver 2022-2023.

Un certain nombre de mesures à court, moyen et long terme, destinées à garantir la sécurité de l'approvisionnement, sont à l'étude ou mises en œuvre par les instances fédérales concernées.

Le Conseil fédéral a toutefois élaboré différents niveaux d'action en cas de pénurie de gaz ou d'électricité, qui vont de l'appel à réduire la consommation, en passant par des limitations ou interdictions frappant des appareils ou installations non essentiels, voire un contingentement ou encore, en dernier recours, un délestage pour quelques heures, soit une coupure de courant générale programmée.

Afin de se préparer au mieux à ces différents scénarios, le Conseil administratif a mis en place une taskforce opérationnelle, dirigée par le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie, composée de différents représentants des services de l'administration, avec la mission de mettre en place un système de monitoring adapté au contexte, de proposer des actions de réduction de la consommation d'énergie et d'apprécier les conséquences des phases identifiées par la Confédération sur nos bâtiments et installations. Une task force décisionnelle, représentée par le Conseil administratif in corpore et des membres du secrétariat général est également activée.

Nous avons aussi interpellé le Canton et l'ACG sur ce dossier afin de se coordonner dans les meilleures conditions possibles. Nous sommes également représentés dans la commission de politique énergétique et climatique de l'Union des villes suisses qui suit attentivement la situation.

Dans ce contexte, les quantités disponibles sur le marché de l'électricité en Suisse sont au plus faible, voire font défaut certaines semaines. La ville de Meyrin doit renouveler, avant le 31 décembre 2022, son contrat global d'électricité sur le marché libre à minima pour l'année 2023.

Au vu de la probabilité jugée faible de voir descendre les tarifs d'ici la fin de l'année, la décision a été prise de sécuriser notre approvisionnement pour les années 2023 et 2024 avec comme conséquence une augmentation d'environ CHF 1'400'000.- sur le budget 2023 par rapport au réel 2021 (à consommation égale).

Plusieurs réflexions sont lancées pour diminuer fortement l'impact de ces tarifs pour 2023 et 2024. Le travail des taskforces permettra de répondre également à ces défis. Il est en outre prévu de revoir la stratégie d'achat pour la fourniture d'électricité des années 2025 et suivantes.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ces dossiers.

\*\*\*\*

### **Lac des Vernes**

Le Conseil administratif informe le Conseil municipal que dans le cadre du suivi biologique et hydraulique du Lac des Vernes, après 5 années de mise en service, un mandat a été confié à un bureau spécialisé. Il s'agira à travers la réalisation de

plusieurs campagnes de suivi sur l'année 2022, de confirmer le pressenti visuel que nous avons sur le site en répertoriant la présence des différents groupes d'espèces installés sur le site.

L'étude mettra en avant les gains de ce type de plan d'eau artificiel, permettant de réguler les eaux pluviales, en matière de potentialité d'accueil de la biodiversité en ville et de reproductibilité. Aussi, un volet hydraulique permettra d'anticiper la gestion du bassin dans les années à venir (curage, dessablage, etc.).

À l'issue de ce suivi, la Commune pourra ainsi avoir une connaissance plus fine et communiquer sur les espèces présentes auprès de la population mais également sur le retour d'expérience de ce projet innovant. À noter que le mandataire effectuera un comptage piscicole à l'aide d'une technique dite de pêche électrique. Cette technique est indolore pour la faune et présente l'avantage d'avoir une intervention rapide et peu intrusive sur le milieu naturel.

\*\*\*\*

### **Projet Cœur de cité**

#### **Déménagement du Salto de l'Escargot**

L'autorisation de construire concernant l'emménagement à l'avenue de Vaudagne 24 a été délivrée en date du 12 août 2022. Les délais de recours ont commencé le 15 août et prendront fin le 23 septembre 2022. A cette date, les travaux de préparation pourront être exécutés par le groupe m3, suivra ensuite le déménagement temporaire du Salto.

#### **Déplacement provisoire du skatepark**

Dès le moment où il a été convenu avec m3 qu'un des deux parkings provisoires se situerait sur l'espace du skatepark, nous avons demandé à l'administration d'étudier divers sites alternatifs pouvant accueillir cette infrastructure pour une période d'environ deux ans, le temps du chantier du futur parking souterrain. Chacun des lieux envisagés présentait des inconvénients, des conflits d'usage ou des travaux disproportionnés. Le Conseil administratif a pour finir arbitré et décidé de déplacer le skatepark sur le site de la Campagne-Charnaux en lieu et place de l'emplacement actuel du terrain de basket, qui a déjà une surface enrobée. Afin d'assurer le maintien des grandes manifestations, le skatepark sera toutefois démonté durant une partie de l'été. Une autorisation de construire va être déposée prochainement. Nous avons estimé l'installation du skatepark provisoire pour le début de l'année 2023. Une communication est prévue dans ce sens.

#### **Fin des travaux collecteurs des eaux / dévoiement des réseaux existants**

Les travaux d'assainissement, réalisés par le consortium INDUNI-SCRASA, ont débuté le 14 mars : les travaux de pousse tube souterrain (travaux spéciaux) et les travaux en tranchées ouvertes (travaux traditionnels).

Concernant les travaux spéciaux, les installations du pousse tube sont en cours de repli depuis fin août. Les travaux se poursuivent de septembre à octobre avec la pose du système d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées à l'intérieur du tube. Les raccordements en fouille ouverte de l'école des Boudines et de la rue François-Besson sont terminés. Les raccordements du Forum et de la mairie actuelle seront réalisés d'octobre à novembre. Le chantier des collecteurs d'assainissement se terminera fin novembre.

Les travaux de dévoiement de réseaux sont en cours depuis le 23 mai 2022.

Afin de réduire les temps d'intervention, deux équipes de l'entreprise SIMOND ont été établies, l'une travaillant depuis le P1 le long de la rue De-Livron et du centre œcuménique côté stade, et l'autre, depuis le parking P2 en direction de la rue De-Livron et entre le CPOM et le Forum. Les travaux concernant le raccordement de l'école De-Livron et du CCM depuis l'avenue de Feuillasse, se dérouleront en parallèle des travaux d'assainissement à partir de mi-septembre. L'ensemble des travaux de dévoiement de réseau sera terminé mi-octobre.

Travaux du groupe m3 - parkings provisoires / parking souterrain

Les travaux du parking provisoire PP1 (terrain de foot) et du PP2 (av. de Feuillasse) ont débuté en juillet. En raison de la présence du Salto de l'escargot, les travaux du PP2 ont été scindés en deux phases et reprendront fin septembre dès le déménagement des infrastructures du Salto de l'escargot sur le parking des vestiaires de foot à Corzon. A noter que ces deux parkings provisoires seront en fonction courant octobre, période à laquelle les travaux du parking souterrain débiteront.

Prochaines commissions Cœur de cité ad hoc

- 19 octobre 2022 : double commission : point de situation ;
- 17 décembre 2022 : double commission : point de situation.

\*\*\*\*

**Refus de l'intégration des sapeurs-pompiers volontaires au groupement SIS**

Suite au refus du Conseil municipal le 28 juin dernier d'intégrer la compagnie 37 des sapeurs-pompiers volontaires au groupement SIS, une lettre du président du Conseil municipal a été envoyée au Grand Conseil et une autre du Conseil administratif à l'attention du Conseil d'Etat leur faisant part de cette décision. Ces courriers indiquaient notamment qu'en 2021, la compagnie comptait 52 pompiers volontaires, lesquels sont intervenus seuls à 70 alarmes et ont épaulé les professionnels lors de 33 interventions. Rappelons que la commune investit deux millions chaque année pour maintenir la compagnie. Toutefois, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) en janvier 2021, cet équilibre se trouve menacé tant sur le plan humain que financier, puisque son intégration au groupement SIS obligerait Meyrin à déboursier 5.8 millions. De plus, le Conseil administratif et le Conseil municipal ont clairement fait valoir leur volonté de maintenir un service de milice, qui se trouverait compromis par l'intégration au groupement SIS, puisque la compagnie devrait adresser ses demandes directement à la centrale et dépendrait de cette dernière.

Le 5 septembre, M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, a répondu à notre lettre en expliquant que Meyrin avait le libre choix de maintenir sa compagnie volontaire ou de la regrouper avec des communes voisines. La répartition des missions demeure inchangée selon lui. Il rappelle que la création du groupement SIS vise à renforcer la mixité entre professionnels et volontaires, mais également à valoriser les connaissances et mutualiser l'expérience des volontaires. La crainte de Meyrin que la qualité des interventions ne soit pas garantie est, selon M. Poggia, infondée, car le groupement SIS est désormais entièrement entre les mains des communes et est réparti sur tout le territoire cantonal. Meyrin dépendant de la caserne des Asters,

celle-ci pourra intervenir dans des délais plus rapides et en assurant une meilleure protection à la population meyrinoise.

\* \* \*

**6. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.**

*Séance du 28 juin 2022, question de M. Bucher*

**Eclairage du bâtiment Forum Meyrin la nuit**

Effectivement, la nuit du 4 au 5 juin 2022, l'éclairage du bâtiment était actif. Les éclairages du bâtiment Forum sont gérés par une horloge et une sonde crépusculaire, il n'y a pas d'interrupteur à proprement parler qui puisse les couper. La sonde crépusculaire commande un circuit lumineux qui réagit à la luminosité ambiante ; dès que la luminosité décline en dessous de 2 lux, les horloges sont activées et les ampoules s'allument.

Jusque-là, nos plages horaires étaient programmées en fonction de l'utilisation du bâtiment (dès la fermeture du théâtre, de la bibliothèque, de l'Undertown ou du restaurant). Nous allons modifier ces horaires durant la période des travaux afin qu'elles s'éteignent la semaine à 23h (restaurant) et le week-end à 20h en fonction de la luminosité extérieure (sonde crépusculaire).

Pour des raisons d'économies d'énergie, toutes les ampoules qui sont installées dans les appliques des façades extérieures et dans le patio du Forum ont été changées par de l'éclairage LED à très basse consommation.

\*\*\*\*

*Séance du 28 juin 2022, question de M. Amato*

**Subvention accordée aux écoles pour fêter leur jubilaire**

Lors de la subvention attribuée à une école pour fêter son jubilaire, la ville de Meyrin ne conditionne pas celle-ci à l'application d'un cahier des charges. En effet, la volonté est de laisser à l'équipe enseignante le format qu'elle souhaite donner à cette fête, tant dans le type d'animations que dans les personnes invitées. Il s'agit de laisser les équipes s'organiser en fonction des forces qu'elles peuvent mobiliser, sans leur donner de contraintes afin que cela reste un plaisir.

La subvention ne concerne pas les lieux FASE qui bénéficient quant à eux d'une subvention annuelle à leur budget de fonctionnement.

\*\*\*\*

*Séance du 28 juin 2022, question de M. Dournow*

**Etudier la possibilité de faire passer les camions-poubelles en fin de journée**

La possibilité de réaliser les tournées de levée des déchets en soirée n'est pas envisageable dans l'état actuel des choses.

En effet, les divers exutoires tels que l'usine d'incinération des Cheneviers pour les déchets urbains résiduels et non-recyclables, ou l'espace de récupération du Nant-de-Chatillon pour les déchets organiques, ont des horaires limités correspondant aux besoins de l'ensemble des services de voirie du canton et des transporteurs privés, soit de 07h00 à 11h45 et de 13h15 à 16h00.

Il en est de même pour les autres entreprises privées, vers lesquelles sont acheminés les déchets recyclables : PET, verre, papier, textile, piles, etc.

Par ailleurs, la densification du trafic dès 16h00, à Meyrin et dans les environs, serait également problématique, notamment aux abords des écoles et des principaux axes routiers.

Une levée des déchets en fin de journée serait également préjudiciable pour les riverains des écopoints souhaitant profiter de leurs balcons ou jardins à la belle saison. A ce sujet, votre conseil relate souvent les désagréments matinaux infligés à la population par cette prestation communale essentielle pour la salubrité publique.

D'autre part, l'avantage prépondérant d'une levée des déchets matinale est qu'elle permet au service de l'environnement, en cas de panne sur un véhicule (pannes fréquentes au regard de l'utilisation importante des véhicules), de réagir rapidement pour y remédier avec nos mécaniciens à l'interne ou, selon le cas, auprès des garages privés et réaliser les réparations nécessaires. Parfois, le service de l'environnement doit intervenir avec un autre véhicule ou affréter un véhicule auprès d'une entreprise privée, ce qui serait compliqué, voire impossible, hors des horaires d'ouverture des différents prestataires ; les tournées dans ce cas devraient être reportées au lendemain.

Enfin, l'exemple des villes du sud de l'Europe, dont il est fait référence dans la question, n'est pas tout-à-fait adapté au contexte meyrinois. En effet, il s'agit en règle générale de grandes villes et agglomérations, dans lesquelles les usines de traitement des déchets fonctionnent 24h/24h pour faire face à la demande.

*Séance du 31 mai 2022, question de M. Serrano*

### **Véhicules mal parqués à proximité de l'entrée du parking des sports**

La police a effectivement constaté le stationnement illicite de véhicules sur le tronçon menant au parking des sports. Depuis le début de l'année, 60 amendes ont été apposées pour un total de 130 sur tout le chemin de la Planche.

Les agents poursuivent leurs passages et contrôles. Conjointement le service de l'urbanisme va étudier un renforcement de la signalétique dans le secteur.

\* \* \*

7. **Délibération n° 2022-11 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- en vue du remplacement et de l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes pour le service du feu et d'un véhicule de transport de matériel pour le service de la protection civile.**

**M. Cornuz** présente la délibération et explique que le premier véhicule est lié à la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires qui doivent disposer d'un véhicule qui

lui permette d'intervenir dans les meilleures conditions possibles. Ce véhicule a un double usage puisqu'il permet de transporter du personnel ou du matériel ou les deux en même temps en fonction des besoins.

Le deuxième véhicule concerne la protection civile, car le véhicule actuel, reconnaissable par tous de par sa couleur orange, a fait son temps puisqu'il a été mis en circulation en août 1988. Il est difficile d'entretien puisque vu son ancienneté on ne peut plus trouver sur le marché des pièces de rechange. Il est impératif de pouvoir disposer d'un véhicule conforme en cas de situation d'urgence et au regard de la situation internationale, cela s'avère judicieux.

Il suggère de renvoyer cet objet en commission afin de l'étudier de manière plus approfondie, en présence de M. Didier Brodard, major et de M. Yannick Paillard, commandant de la Compagnie.

**M. Halimi** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il soumet au vote le **renvoi en commission santé et sécurité**, qui est accepté à l'unanimité par 31 oui.

**M. Cornuz** précise que la commission a déjà été réservée pour le mercredi 21 septembre et la convocation leur parviendra dans les délais réglementaires.

\* \* \*

8. **Résolution n° 2022-05a, présentée par le Conseil administratif, relative à l'approbation du plan directeur communal de l'énergie 2020-2030 (PDCoME 2020-2030) de Meyrin. Rapport de la commission environnement durable (P. Seeger, DC-VL).**

Le Bureau proposant un vote immédiat, **M. Halimi met aux voix ce dernier**, lequel est accepté par 32 oui, soit à l'unanimité.

**M. Seeger** donne lecture de son rapport :

*"Rapport de la commission environnement durable du 21.09.2021 sous la présidence de Mme Husanovic, en présence de M. Cornuz, conseiller administratif, de MM. Balsiger et Poroli, respectivement co-responsable et chef de projets du service UTE, ainsi que d'un invité, M. Clerc, ingénieur du bureau Urbaplan.*

*« Après les salutations d'usage, la Présidente cède la parole à M. Cornuz qui informe que ces séances permettront de comprendre comment, à travers le Plan directeur communal énergie (PDCoME), la Commune fait face au défi climatique en se fixant des objectifs et en se donnant les moyens de les atteindre, notamment par le biais de la révision du Fonds communal énergie avec deux délibérations.*

*M. Balsiger présente le déroulé de l'examen et de l'adoption du PDCoME, puis laisse la parole à M. Poroli qui dessine le périmètre de ce document. Il correspond plus ou moins à celui de la société à 2000W qui touche l'alimentation, les biens de consommation, les loisirs, la mobilité, un environnement sain, les habitations, les activités économiques et les institutions. C'est un outil de pilotage énergétique et de dialogue avec les grands acteurs de la Commune pour poursuivre une politique*



énergétique ambitieuse sur le territoire. Meyrin s'aligne sur les objectifs cantonaux en termes de sobriété et d'efficacité énergétiques en W/personne. La consommation moyenne annuelle par habitant y est aux environs de 4000W, un chiffre important expliqué par la présence de la zone industrielle, qui toutefois exporte la majorité de sa production. Meyrin vise une consommation moyenne de 2500W à l'horizon 2030 pour être en cohérence avec les objectifs cantonaux. Le but est aussi de répondre à l'urgence climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre jusqu'à la moitié du niveau observé durant les années 1990.

Un commissaire demande si la Commune entend prendre des mesures incitatives pour que les entreprises visent également une réduction de leur consommation. M. Poroli répond que certaines mesures sont déjà très incitatives, comme celles proposées par le Fonds communal énergie ou le programme eco21 des SIG.

M. Poroli définit ensuite une société qui s'oriente vers une consommation réduite de CO<sub>2</sub>, à savoir : électromobilité partagée, potentiel solaire valorisé, biodiversité protégée, réseau de chaleur et de froid développé, énergie du sous-sol exploitée, îlot de fraîcheur assuré, éclairage public adapté, solutions individuelles proposées et parc bâti assaini. Par conséquent, le PDComE se base sur ces 6 principes : alimentation des bâtiments au CAD (chauffage à distance), valorisation des ressources locales, valorisation des rejets thermiques, réalisation du potentiel de densification, utilisation rationnelle de l'énergie et valorisation de l'énergie solaire.

Un commissaire craint que les exigences posées à court terme aux propriétaires ne soient trop importantes pour qu'ils puissent y répondre largement, notamment au regard des investissements importants. Le Canton lui-même n'a pas réussi encore aujourd'hui à mettre aux normes tous les vitrages de ses bâtiments. Il rappelle également l'étude Oberson et la politique communale qui demande un assainissement des bâtiments comme condition à leur surélévation. L'exemplarité du cas mentionné est donc à relativiser. M. Poroli répond que le Canton est bien conscient des délais nécessaires pour que les propriétaires mettent leurs bâtiments aux normes. Au niveau du patrimoine administratif et financier de la Commune, Meyrin s'en sort plutôt bien en comparaison cantonale. Mais tout n'est pas encore fait.

Ce même commissaire demande s'il serait possible de consulter l'aéroport sur sa vision à 20 ans sur les émissions dues à son activité. M. Cornuz répond que l'aéroport souhaite par exemple supprimer à zéro ses émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'activité des véhicules sur la piste. Les taxes aéroportuaires sont réduites pour les avions qui émettent moins de pollution aérienne et sonore. Leur pouvoir sur les compagnies aériennes est toutefois réduit et pour l'heure, rétablir le volume du trafic aérien d'avant crise est une priorité. Les groupes politiques peuvent toutefois exercer une pression sur leur députation auprès du Grand Conseil.

Dans une volonté d'éviter le « faites ce que je dis et pas ce que je fais », un commissaire fait remarquer que la plupart des 35 véhicules communaux fonctionnent encore aux énergies fossiles. M. Balsiger explique que si la Commune possède encore des véhicules aux énergies fossiles, elle n'achète désormais plus que des nouveaux véhicules électriques et ne peut se défaire de ses véhicules actuels qui ont aussi entraîné une consommation d'énergie grise.

M. Poroli indique que pour identifier les enjeux énergétiques ainsi que les leviers à appliquer pour y faire face, le territoire communal a été divisé en 10 secteurs : Mategnin, Citadelle, CERN, Vergers, Meyrin-Cité, Meyrin-Village, aéroport,

*Cointrin, Vieux-Bureau, zones industrielles. Il continue avec les 13 mesures envisagées pour réduire l'impact énergétique de la Commune dont chacune est décrite en 4 pages dans le PDComE.*

*Questionné par un commissaire au sujet du centre commercial, M. Balsiger indique qu'il est en effet toujours chauffé au mazout. Il ajoute que le raccordement au chauffage à distance (CAD) peut être imposé s'il n'est pas trop éloigné d'un bâtiment. Mais la Commune n'a pas encore appliqué largement cette contrainte.*

*Un commissaire aimerait savoir quel pourcentage de la consommation est couvert aujourd'hui par la production photovoltaïque. M. Poroli répond que la production est de 6GWh/an, soit 3% de la consommation totale. Si toutes les toitures adéquates du territoire étaient exploitées, elles produiraient 65GWh/an (32,5%).*

*Selon un commissaire, la consommation énergétique des bâtiments des Vergers ne serait pas si exemplaire. M. Poroli confirme que l'Unige l'a étudiée et que des différences sont en effet très importantes. Le calcul de l'indice de dépense de chaleur (IDC) est obligatoire et sera visible sur le site SITG, en toute transparence.*

*Une commissaire demande comment la Commune pense sensibiliser l'entier de la population à la question de la consommation énergétique. M. Balsiger rappelle l'action du Fonds communal énergie, notamment ses opérations « éco-sociales ». Environ 3000 ménages ont été visités, soit environ 8000-9000 personnes. Les opérations Robin des watts ont aussi touché plusieurs volées d'écoliers.*

*Interrogé, M. Balsiger répond que ce Fonds est en effet une mesure importante dans le domaine. Il est en cours de révision et adoptera un nouveau libellé (Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité) à la suite du travail de la commission consultative qui comprend aujourd'hui quatre conseillers municipaux. A l'avenir, cette commission ne se réunira que deux à quatre fois par an pour discuter d'évolutions du catalogue de mesures plutôt que pour valider son application. Deux délibérations seront soumises au mois d'octobre 2021 dans le cadre du processus budgétaire, avec une entrée en vigueur du nouveau règlement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

*La Présidente lève la séance et remercie l'ensemble des participants pour les échanges constructifs."*

*Rapport de la commission environnement durable du 19.05.2022 sous la présidence de Mme Husanovic, en présence de M. Cornuz, conseiller administratif, de MM. Balsiger et Poroli, respectivement co-responsable et chef de projets du service UTE, ainsi que d'un invité, M. Clerc, ingénieur du bureau Urbaplan.*

*« Après les salutations d'usage, la Présidente explique aux commissaires qu'il leur sera dévoilé ce soir la présentation complète du Plan directeur communal de l'énergie 2020-2030 (PDComE), adaptée à la suite des demandes formulées lors des commissions d'avril et septembre 2021.*

*M. Cornuz partage sa grande satisfaction, car ce document augure une nouvelle ère en termes de politique énergétique communale, en cohérence notamment avec la déclaration de l'urgence climatique et la lutte contre la pollution lumineuse.*

*M. Poroli rappelle ensuite les étapes de l'élaboration du PDComE pour enchaîner sur la constitution finale du plan et ses trois annexes. De son analyse, il ressort que les bons efforts consentis à ce jour pour réduire la consommation d'énergie à*

*Meyrin-Cointrin en 2010-2020 doivent être intensifiés et accélérés pour atteindre les objectifs cantonaux révisés à 2050, voire 2030 selon les rubriques, avec entre autres l'usage des énergies renouvelables et la diminution de l'empreinte carbone par habitant. Concrètement, il faudrait diviser par 4 la consommation de gaz, par 10 le mazout, par 1,8 le carburant et par 2,7 le kérosène. Pour y arriver, les mesures sont par exemple : la rénovation du bâti, la gestion et le suivi des équipements communaux, la transition écologique en zones industrielles et l'adaptation du Fonds communal énergie.*

*Un commissaire demande pourquoi l'apparition des énergies renouvelables et du CAD ne conduisent pas à une baisse plus importante des émissions de CO<sub>2</sub>. M. Poroli explique qu'il faut factoriser la croissance du parc des bâtiments communaux sur les treize dernières années. M. Balsiger souligne que, malgré cette croissance, les émissions ont été réduites de 36%. M. Clerc mentionne que la géothermie contribuera à réduire encore davantage la consommation énergétique. Le CAD reste le vecteur énergétique le plus intéressant.*

*Un commissaire demande à quel risque serait exposée la Commune au niveau de ses ambitions énergétiques dans le cas d'une crise importante. M. Poroli répond que le marché de l'énergie connaît une hausse depuis plusieurs années, indépendamment de la guerre en Ukraine. Comme le risque de pénurie s'accroît, les cantons et la Confédération se penchent aujourd'hui sur ces scénarios, pas nécessairement les communes. M. Clerc complète en rappelant que les deux piliers pour une réponse à une telle crise sont : baisse de consommation et augmentation de la part solaire en autoconsommation.*

*Un commissaire explique qu'il souhaite poser des panneaux photovoltaïques sur sa maison en zone 4b protégée, mais l'Etat le lui interdit. M. Poroli répond que cette question est au cœur de débats très intenses au niveau du Canton, à l'intersection de deux politiques publiques : environnementale et patrimoniale. Des compromis émergent avec des panneaux photovoltaïques de couleurs diverses qui épargnent l'esthétique des bâtiments et la vue des voisins.*

*Une commissaire demande quel est l'échéancier pour le remplacement des chaudières à énergies fossiles, qui demanderait de travailler bientôt sur des délibérations, en parallèle du plan des investissements. M. Balsiger répond que la planification meyrinoise repose sur un plan des investissements sur 10 ans, qui comprend déjà la ferme de la Planche, le centre de voirie et horticole, l'école des Champs-Fréchets et un plan stratégique de rénovations dans le même horizon. Les délibérations devraient être présentées en 2023.*

*Deux commissaires manifestent leur désappointement de ne pas voir figurer une feuille de route dans le PDComE. M. Balsiger explique qu'il s'agit d'une stratégie territoriale, et que tout n'y est pas encore précisé. Bien que certaines actions soient déjà inscrites dans le plan des investissements, il prend note d'un désir d'accélérer les processus, même si la Commune n'a pas toutes les clés en main. Il évoque toutefois le fait que l'administration pourrait en effet plancher sur une feuille de route décennale plus conséquente que le plan des investissements.*

*Un commissaire anticipe des problèmes de fourniture d'électricité si la proportion de véhicules électriques augmente dans le parc global de la Commune. M. Balsiger explique que cela dépasse les compétences de la Commune, et concerne plutôt les SIG. M. Poroli relève toutefois qu'il est assez certain que les SIG sont au courant et anticipent les évolutions du parc de véhicules électriques.*

*Deux commissaires s'accordent à dire que la planification du Plan lumière pour une mise en œuvre en 2027-2028 est pour le moins timide. M. Balsiger demande de considérer que plusieurs mesures sont menées de front et que l'administration produit des résultats intéressants, mais a aussi ses limites. Changer d'échelle et de rythme est possible, mais il faut décider où et avec quelles ressources. L'administration pourrait certes demander « un crédit-cadre de 50 millions » pour avancer très vite sur ce chemin sans devoir présenter et expliquer chaque projet au Conseil municipal pour libérer des crédits, ce qui est un « goulet d'étranglement». Aujourd'hui, il relève pourtant dans la question que « l'on n'est peut-être pas assez dans l'urgence ». M. Cornuz souligne qu'en effet, ce n'est pourtant pas la volonté qui manque au sein de l'administration. Le processus politique actuel imprime un rythme lent à l'action climatique de l'administration.*

*Un commissaire demande comment la Commune pourrait soumettre le CERN, qui est un gouffre énergétique, au PDComE. M. Cornuz explique que le CERN est propriété de la Confédération. Les bâtiments datent pour la plupart des années 1950 et font l'objet de plans d'assainissement. La Commune n'a aucun levier de contrainte cependant. Elle ne peut qu'espérer influencer le CERN et Genève Aéroport également. Un commissaire explique que la direction de l'organisation s'engage vers des économies d'énergie, mais reconnaît que les fonds à disposition sont avant tout investis dans la recherche.*

*M. Balsiger explique que, si le document satisfait la commission, il serait agréable de recevoir un préavis favorable, ce qui permettrait la formulation d'une résolution ad hoc à présenter en plénière en septembre pour éventuellement un vote immédiat.*

*Après différents échanges et prises de position entre commissaires, la Présidente met au préavis de la commission le Plan directeur communal des énergies (PDComE) 2020-2030 qui est **accepté à l'unanimité par 13 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG).***

**Le président** remercie le rapporteur et ouvre les débats.

**M. Bucher** donne lecture de la prise de position des Vert-e-s :

"Bonsoir à toutes et à tous,

Nous, les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin saluons la très grande qualité du document et incitons tous les citoyens et citoyennes à aller lire ce document de 85 pages, à la fois passionnant, très complet et enrichissant.

Le PDComE est structuré notamment en 12 mesures, qu'on peut trouver dans un second document. Ces mesures sont de nature et de sources diverses, certaines conçues par l'administration, d'autres par les objectifs politiques du Conseil administratif et d'autres sont l'intégration de motions votées par notre conseil.

Le fait que le PDComE chapeaute et intègre les diverses politiques de la Commune dans ce domaine, ainsi que les différentes obligations, y compris cantonales et fédérales, mais aussi les nombreux engagements de notre commune, nous semble une excellente chose, car cela nous permet d'avoir une vision globale et stratégique dans le domaine du climat et de l'énergie.

Le titre du PDComE est d'ailleurs très clair : "RÉPONDRE À L'URGENCE CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE".

En effet, rappelons que si nous avons voté l'urgence climatique au sein de ce conseil, cela reste symbolique. Or, la concrétisation de cette prise de conscience, de cette volonté, semble se cristalliser dans ce PDCoME. Il s'agit à la fois de décarboner nos sources d'énergie, mais aussi et surtout, bien plus important, de réduire nos consommations sur deux plans, à la fois la sobriété (autrement dit réduire nos besoins) et l'efficacité (réduire la consommation à usage égal).

Mais ne nous mentons pas : les objectifs sont extrêmement ambitieux et il faudra une volonté très forte pour les atteindre ou au moins s'en approcher.

Cependant, ces objectifs ne sont pas dictés par simple volonté des élu.e.s et de l'administration, mais par la réalité des connaissances scientifiques pour notre survie sur cette unique planète.

En effet, les objectifs intermédiaires pour 2030 sont de diminuer de 60% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 (et de 90% pour 2050) et sur le plan énergétique, il s'agit d'atteindre la Société à 2500 Watts par personne. Or, on en est loin et ce PDCoME ambitieux est donc un outil absolument nécessaire.

Certains pourront dire dans le cadre de cette crise énergétique que nous aurions pu prendre le virage beaucoup plus tôt. C'est vrai ! Les Vert.e.s portent ce message et ces avertissements – *trop souvent considérés comme catastrophistes* – depuis de nombreuses décennies. Cela dit, aujourd'hui, il n'est pas question de savoir qui avait raison mais de travailler ensemble afin d'atténuer les problèmes à venir, qui toucheront tout le monde et - on le sait - les plus fragiles en particulier.

Le but est maintenant de se préparer de la manière la plus forte et la plus efficace, toutes et tous ensemble.

De plus, notre commune a tout de même l'avantage d'avoir commencé ce nécessaire virage plut tôt que d'autres.

En effet, la commune de Meyrin a déjà une bonne préparation dans ces domaines avec la labellisation Cité de l'énergie en 2002, un Plan directeur des énergies en 2011, toujours en 2011, le Fonds énergie (entre temps devenu Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité).

Et en 2016, notre commune reçoit le prix Energo CO2. Enfin, en 2021, le Conseil municipal vote la déclaration de l'urgence climatique et l'adoption de la Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes.

Selon nous, la valeur de ce plan ne réside pas uniquement dans ses ambitions, mais aussi et surtout dans ses objectifs clairs et concrets, ainsi que dans une planification précise via un planning de réalisation. Nous prendrons seulement 3 exemples parmi les 12 mesures pour l'illustrer :

La MESURE 7, "CAPTER L'ÉNERGIE SOLAIRE" est selon nous un axe absolument vital pour produire de l'électricité de manière à la fois écologique et autonome.

Inutile de préciser en ces temps de risque de pénurie l'immense avantage que cette énergie amène en termes d'indépendance.

Le fait de se reposer sur le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité est, selon nous, la bonne méthode.

Cependant, dans ce domaine, le Fonds est totalement sous-utilisé à ce jour ; il s'agit donc de mettre le paquet non seulement sur la communication, mais aussi et surtout

de mener une véritable réflexion sur les projets de taille importante qui pourraient être réalisés à Meyrin, quitte peut-être à élargir les critères du Fonds ou à ce que la Commune suscite ou initie des projets plus ambitieux que ceux qui sont actuellement menés.

Les mesures 8 «VALORISER LE SOUS-SOL» et 9 «PROMOUVOIR L'AUGMENTATION DU TAUX D'ÉNERGIE NON FOSSILE DU CHAUFFAGE À DISTANCE» nous semblent aussi très importantes au vu des enjeux énormes de la crise climatique ; en effet, les Vert.e.s estiment qu'il faut viser des changements structurels et qu'il est important d'identifier les domaines où cela est possible. Or, la géothermie et le chauffage à distance sont des leviers très importants pour permettre des changements massifs dans le mix énergétique de notre consommation de chaleur.

Pour finir nous aimerions aborder la MESURE 10, "RÉALISER UN PLAN LUMIÈRE". Cette mesure est issue de la motion n° 2020-07 déposée par les Vert.e.s et le PDC-VL.

Cette motion, votée à l'unanimité par notre conseil, a été intégrée dans le PDComE, ce qui lui confère une intégration claire dans la politique de la Commune et lui offre une planification précise. Les Vert.e.s apprécient beaucoup cette méthodologie et s'en réjouissent. Cela est d'autant plus important que cette motion a des objectifs clairs et globaux pour le territoire de notre commune. Autrement dit, l'application de ses objectifs aura là aussi un effet systémique.

Pour finir, les Vert.e.s voudraient soulever quelques points qui, même s'ils n'ont pas forcément leur place directement dans un PDComE, devraient être pris en compte dans notre politique de transition :

- Sur le plan humain nous pensons à la formation, la pédagogie et la consultation des citoyen.ne.s, comme par exemple avec les projets d'écopatrouilles ou les conversations carbone.
- Ensuite, peut-être qu'il faudrait davantage chercher à intégrer aussi les autres acteurs (entreprises, associations, citoyens, ou encore par exemple le CERN ou l'aéroport) dans ce processus.
- Aussi, il serait intéressant d'intégrer dans ce plan les questions des biens de consommation avec la bibliothèque d'objets, l'usage de l'avion, la réduction de la consommation de viande, etc.
- De manière générale, il faut aussi penser à la transition de manière plus large, que ça soit la transition sociale, dans le domaine de la santé, de l'alimentation, de la gouvernance ou encore de l'économie avec l'économie sociale et solidaire.

Vous l'aurez compris, les Vert.e.s soutiendront donc de manière forte et avec conviction le PDComE et comptent sur tous les acteurs impliqués pour que celui-ci soit mis en place de façon volontariste et selon le planning proposé.

Et nous invitons tous les groupes, comme vous l'avez fait en commission, à le soutenir."

**M. Grognuz** donne la position du PLR :

"Je remercie M. Seeger pour son excellent rapport.

Le PDComEnergie est un nouvel outil au service de notre administration. Les 12 mesures présentées nous permettront d'atteindre la neutralité carbone et la société à 2000 watts, d'ici 2050.

Pour reprendre les propos de M. Jacques Chirac, lors du sommet de la terre à Johannesburg en 2002, « notre maison brûle, et nous regardons ailleurs ».

Avec cette résolution, notre Conseil décide d'agir et continue ses efforts.

Notre Commune est sur la bonne voie, même s'il reste beaucoup à faire !

L'une des mesures phare est la rénovation des bâtiments communaux. Nous savons que ce levier d'action est important afin de diminuer notre consommation d'énergie fossile.

Nous pensons aussi que les efforts doivent être entrepris par les propriétaires d'immeubles ainsi que les nombreuses entreprises présentes sur notre territoire communal, comme par exemple pour les immeubles, en changeant les chaudières à mazout par des systèmes de chauffage plus respectueux de notre climat.

Nous pensons aussi que les démarches incitatives, qui visent à la réalisation d'installation photovoltaïques dans les zones 4b protégées, doivent être réduites et simplifiées dans le but d'encourager les propriétaires à en réaliser. Notre commune n'a que peu de moyens d'action, mais nous savons que notre magistrat est attentif à cette question.

Notre Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité est là pour cela. Nous avons revu les catalogues des subventions et augmenter les participations communales pour de nombreux projets, comme la plantation d'arbres ou encore pour inciter la population à changer ses habitudes de déplacement (le soutien au vélo à assistance électrique.).

Notre fonds doit encore se faire connaître auprès de ses parties prenantes, les entreprises, les habitants, les propriétaires d'immeubles, les associations et les autres institutions étatiques.

La communication sur l'existence de ce fonds doit être augmentée, dès que la population aura connaissance des mesures soutenues par notre commune, nous en sommes sûr que des nombreux projets pourront être réalisés, ce qui nous permettra d'atteindre notre objectif ambitieux afin d'accéder à une société plus respectueuse de l'environnement.

Année après année, notre administration déploie des efforts importants afin d'atteindre les objectifs du PDComEnergie, qu'elle en soit remerciée.

Le PLR-MC soutiendra cette résolution qui va dans le bon sens et qui fait honneur à notre Gold Energy Award pour une société moins énergivore et plus respectueuse de l'environnement. Nous restons également attentifs aux coûts des rénovations présentés dans les futures nouvelles délibérations tout en étant conscient que la transition à un coût, mais qu'il est moins cher de le faire maintenant que d'attendre."

**M. Sanchez** fait part de la position du PS :

Aujourd'hui, quand on nous parle de l'état de la planète, c'est malheureusement presque toujours pour nous annoncer des catastrophes. Et oui, on a eu très chaud cet été et l'urgence climatique est en conséquence devenue de plus en plus tangible. Elle se trouve donc au centre de nos pensées, de nos préoccupations et

de nos engagements. Force est de constater le nombre toujours plus élevé de catastrophes naturelles, qui nous prouvent que notre climat se dérègle toujours davantage.

Sans nul doute est-il important de rappeler que l'être humain a déjà dû, dans un passé pas si lointain, s'adapter face à une autre menace (je parle de la Covid). En effet, il a dû modifier ses habitudes et finalement apprendre à vivre avec.

Il est important d'insister sur le fait que nous sommes bien en retard à tous les niveaux et nous devons changer nos mentalités, adapter notre mode de consommer et nos manières de vivre l'instant présent si nous ne voulons pas que notre planète le fasse à notre place, sans compter qu'il n'y aura pas de happy end comme au cinéma, un cinéma qui regorge d'ailleurs de films sur les catastrophes naturelles et la fin du monde.

Au parti socialiste de Meyrin-Cointrin, nous voulons rester optimiste et penser que nous pouvons encore voir les choses sous un autre angle. C'est la raison pour laquelle nous devons continuer d'agir avec pragmatisme et réalisme, mais aussi avec la détermination de tendre vers une transition énergétique des activités humaines avec l'objectif climatique d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Pour qu'une grande partie de la population suive ces démarches, la ville de Meyrin se doit d'être exemplaire en la matière et ne pas se limiter à quelques mesures symboliques. Le plan directeur communal énergie 2020-2030 de la ville de Meyrin s'engage à diminuer l'empreinte carbone en intégrant les enjeux environnementaux du territoire communal et en poursuivant également un deuxième objectif, celui d'une diminution de la consommation d'énergie pour tendre vers la société à 2000W/personne et sans énergie nucléaire, ceci dans un souci d'intérêt général.

Le parti socialiste de Meyrin-Cointrin partage entièrement les valeurs, la vision et les missions de la commune de Meyrin dans son plan directeur communal énergie et il se tient à ses côtés pour la suivre tout au long du chemin pour la société à 2000W.

C'est pourquoi le parti socialiste de Meyrin-Cointrin approuve le plan directeur communal de l'énergie de la ville de Meyrin et votera favorablement cette résolution et il vous invite à en faire de même. "

**M. Seeger** déclare au nom du PDC-VL :

"Nous saluons l'excellent travail produit par l'administration pour élaborer ce PDComE ainsi que les échanges constructifs lors des commissions qui témoignent que pour ces questions vitales, les couleurs politiques tombent et ce sont les citoyens qui s'expriment.

Nous souhaitons toutefois que l'administration puisse maintenant mettre tous les moyens possibles pour communiquer l'existence de ce plan à l'égard des entreprises, des propriétaires et de monsieur et madame tout le monde. Il serait bien triste que tout ce travail soit simplement soumis à la sagacité de notre hémicycle. Le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité avec son catalogue de subventions, est une étape majeure pour soutenir le PDComE.

Le PDC-VL s'attachera à voter favorablement toutes les initiatives pour développer efficacement les 12 mesures contenues dans le PDComE et imaginer les changements possibles, également au sein même de notre système politique communal, pour répondre à l'urgence climatique et surtout maintenant, aux



mesures à prendre pour répondre efficacement à la protection de notre population face aux inondations et sécheresses à venir.

En ce sens, le PDC-VL votera favorablement le PDCoME."

La parole n'étant plus demandée, **M. Halimi** soumet au vote la **résolution n° 2022-05a**,

**présentée par le Conseil administratif, relative à l'approbation du plan directeur communal de l'énergie 2020-2030 (PDCoME 2020-2030) de Meyrin**

---

Vu la loi fédérale sur l'énergie (LEne);

Vu la loi cantonale sur l'énergie (LEn – L 2 30);

Vu le règlement d'application de la loi cantonale sur l'énergie (REn – L 2 30.01);

Vu le plan climat cantonal 2030 2<sup>ème</sup> génération (PCC) et le plan directeur cantonal de l'énergie 2020-2030 (PDE);

Vu les consultations techniques effectuées auprès de l'Office cantonal de l'énergie et des Services industriels de Genève entre septembre 2021 et février 2022;

Vu la délibération n° 2021-22a relative à la modification du règlement du Fonds communal énergie évoluant vers un Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité acceptée le 16 novembre 2021 par le Conseil municipal;

Vu la résolution n° 2020-03a demandant la déclaration de l'urgence climatique et la ratification de la « Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie » acceptée le 9 mars 2021 par le Conseil municipal;

Vu la résolution n° 2011-06 relative à l'adoption du plan directeur énergie de la commune de Meyrin;

Vu le PDCoME 2020-2030 finalisé et préavisé favorablement à l'unanimité par la commission environnement durable dans sa séance du 19 mai 2022;

Vu les résultats du réaudit 2018 pour la reconduite du label Cité de l'énergie – European Energy Award® Gold;

Vu le rapport de la commission environnement durable;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Conformément aux art. 29, alinéa, al. 3 et 48, let. a de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 et à l'article 30 du règlement du Conseil municipal;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 13 septembre 2022,

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'adopter le plan directeur communal de l'énergie (PDComE) dans sa version du 29 juillet 2022,
2. de charger le Conseil administratif de la mise en œuvre des mesures décrites dans ce plan directeur et de présenter les crédits d'investissement nécessaires au financement de ces mesures,
3. de charger le Conseil administratif d'adapter ce document en fonction des évolutions importantes à venir dans le domaine de l'énergie ces prochaines années et de présenter régulièrement le résultat de ces adaptations auprès de la commission idoine.

**M. Cornuz** remercie l'assemblée pour son vote de la part du Conseil administratif et remercie le travail réalisé par l'administration, notamment par M. Poroli et les partenaires pour la réalisation du plan directeur communal énergie.

\* \* \*

9. **Annonces de projets.**

Néant.

\* \* \*

10. **Propositions individuelles.**

Néant.

\* \* \*

11. **Questions.**

**Mme Murciano** demande comment se fera le déplacement pour la sortie du Conseil municipal. Le président ayant répondu en car, elle regrette que l'on n'ait pas fait en sorte de se déplacer en train.

**M. Halimi** lui répond que cela aurait compliqué l'organisation du voyage étant donné qu'il aurait fallu ensuite prendre un car postal pour se rendre dans le village.

\*\*\*\*

Faisant suite à sa question posée le 3 mai 2022 et répondue par le Conseil administratif le 31 mai 2022, **M. Bucher** constate que la buvette du stade de football continue d'être utilisée après 23 heures durant la semaine et le dimanche et le samedi après minuit. Depuis l'intervention du Conseil, les habitants ont pu être épargnés par les concerts live, mais néanmoins les nuisances sonores persistent, avec des gens très bruyants jusqu'à 2 heures du matin et plus, à la buvette où les gens étaient servis. Il met à disposition du Conseil administratif les détails du relevés des nuisances mensuelles et demande au Conseil de l'informer des mesures mises en place.

\*\*\*\*

**M. Lorentz** souhaite savoir sur quelle base légale se fonde le règlement de la petite-enfance (entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2022) pour modifier la répartition des coûts d'entretien des enfants défini par des décisions fondées sur le droit fédéral, et en particulier, la désignation d'un débiteur.

**M. Lorentz** demande quand sera présenté au Conseil municipal le plan de plantation des 250 arbres.

Enfin, sa dernière question porte sur la séance d'information du 14 septembre 2022 concernant le réaménagement de l'espace public situé sur l'avenue de Vaudagne, la rue des Vernes et l'avenue François-Besson, qu'il a découvert sur Instagram. Il aurait souhaité que l'administration informe directement le Conseil municipal.

**M. Cornuz** répond que cette information a été diffusée à l'ensemble de la population par les canaux habituels et rappelle que les conseillers municipaux peuvent y participer en tant qu'habitants. Il s'agit d'une démarche citoyenne et il rappelle que le Conseil municipal a voté le crédit relatif à cet aménagement et qu'une explication claire lui a été fourni en commission.

\*\*\*\*

**M. Willi** demande comment se fait-il que les yaourts ne viennent pas des entreprises genevoises comme Silivri, entreprise meyrinoise ou des laiteries de Plan-les-Ouates, mais de Crema, basée dans le canton de Vaud. Il lui semblait que le mot d'ordre était de favoriser les circuits courts en matière d'alimentation et de privilégier les producteurs locaux et il ne comprend pas pourquoi cela n'est pas appliqué dans les cantines.

**M. Willi**, habitant à Mategnin, constate de plus en plus de perturbations de circulation dans ce quartier, et notamment pour les piétons, depuis la mise en place des feux à la hauteur du préau de l'école du Livron. Lorsque les excavations vont débiter, le nombre de camions va quintupler rendant cette rue encore plus dangereuses pour les piétons, dont une majorité d'enfants qui se rendent à l'école. Il demande s'il existe un plan d'aménagement de la rue De-Livron, indiquant clairement les mesures de sécurité qui seront mises en place et qui va assurer la sécurité routière ? Il souhaite savoir si une partie des stationnements sera supprimée et se demande où pourront stationner les habitants le soir.

**M. Cornuz** répond que les détails seront donnés durant la commission Cœur de cité ad hoc où seront présentés, notamment, les aménagements piétonniers. Il se dit néanmoins étonné que l'on parle de camions à la rue De-Livron, alors que ces derniers passent plutôt par l'avenue de Feuillasse.

**M. Willi** demande quand le parking de délestage côté Livron sera opérationnel ?

Enfin il souhaite savoir quand les travaux d'excavation à la place des Cinq-Continents vont commencer et la raison pour laquelle il y avait des chaises longues samedi dernier ?

\*\*\*\*

**M. Fontanini** demande si le remplacement du toboggan, désormais vétuste, est envisagé au Bois-Carré, étant donné que la saison de la piscine est terminée.

**M. Tremblet** répond par l'affirmative.

\*\*\*\*

**Mme Boccard** s'étonne que l'on laisse les locataires de la salle à Meyrin-village organiser une discothèque à ciel ouvert jusqu'à tard le soir. Il est impossible de lire, de regarder la télévision, c'est infernal. La sonorisation et notamment les basses sont exagérées ainsi que les cris, les éclats de rires et les moteurs de voitures. Ceci n'est plus tolérable et a duré tout l'été. La police a été prévenue à plusieurs reprises. Il faudrait revoir le cahier des charges de cette salle, celle du restaurant scolaire, qui se trouve à une grande proximité des habitations.

\*\*\*\*

**M. Pierre Boccard** a été interloqué en passant devant la Ferme de la Planche par les banderoles, qui ressemblaient plus à celles d'un squat, pour annoncer un marché bio, alors que le Conseil a voté 2.7 millions pour rénover cette ferme. Est-ce en alliance ou en concurrence avec la Fève et d'où viennent ces légumes ?

**M. Pierre Boccard** demande également qui a déchiré la moitié des panneaux de signalétique du parcours métré (s'agit-il des paysans ou les camions d'intervention des pompiers) et comme Meyrin Run aura bientôt lieu, il demande s'il serait possible de les remettre en état au préalable.

**M. Pierre Boccard** demande si le Conseil administratif n'aurait pas dû passer par une délibération pour annoncer le million supplémentaire par rapport à la somme inscrite dans le compte-rendu administratif, pour faire face à la crise énergétique annoncée pour la fin de l'année. Il comprend l'urgence de la situation, mais néanmoins la question demeure.

\*\*\*\*

**M. Damien Boccard** prend acte du travail de réflexion de la task force visant les économies d'énergie. Il aurait apprécié que le Conseil municipal soit inclus dans les choix politiques qui pourraient être pris et que la population soit associée dans ces réflexions, notamment en ce qui concerne la fermeture de certaines installations sportives (sauna, patinoire, piscine intérieure, salle de gym...) Il faudrait que les communes fassent également des efforts et pas uniquement la population. Il faudrait mettre en place une campagne de sensibilisation sur les mesures à prendre...

**M. Halimi** l'interrompt et le prie de poser sa ou ses questions.

**M. Damien Boccard** demande s'il est prévu d'associer le Conseil municipal, d'intégrer la population dans ces réflexions et de mettre en place une campagne de sensibilisation ?

**M. Damien Boccard** revient sur la loi d'interdiction de fumer dans les lieux publics qu'il avait déjà abordé il y a quelques mois. Il aimerait savoir où en est le dossier. Y a-t-il une réflexion avec les autres communes et la Commune va-t-elle mettre en œuvre prochainement cette loi et de quelle manière elle sera appliquée ?

**M. Tremblet** répond que la Commune attend toujours le règlement d'application du Conseil d'Etat, qui n'est pas encore disponible. Les communes ont demandé une concertation avant que ce règlement ne soit juste soumis en tant que tel. Il est donc impossible pour les communes de faire appliquer la loi dans ces conditions. Il relève que la situation a été compliquée à gérer sur le terrain, notamment pour les gardiens de piscine cet été.

\*\*\*\*

**Mme Billet** demande combien d'employés il y a à la mairie et, sur ce nombre, combien sont frontaliers et combien sont français-suisse et qui résident en France?

**M. Halimi** répond que toutes les informations se trouvent dans le compte-rendu administratif qui a été envoyé à l'ensemble du Conseil municipal.

**Mme Billet** répond qu'elle ne l'avait pas vu. Par ailleurs, elle ne comprend pas pourquoi M. Rheiner, membre du Bureau, n'a pas de place sur l'estrade dédiée au membres du Bureau. Elle ne trouve pas cela très sympathique et se demande si l'on ne pourrait pas faire en sorte de lui en faire une.

**Mme Billet** demande pourquoi il n'y a pas de limonades, fanta et coca à la salle de réceptions.

**Mme Billet** déclare que l'on entend que l'électricité va augmenter partout à partir de l'année prochaine, peut-être même cette année, elle souhaite savoir si Meyrin a prévu de faire quelque chose pour les personnes qui ne sont pas à l'Hospice général ou au chômage ou celles qui ont droit à des prestations complémentaires. Car pour ceux qui travaillent, mais dont le pouvoir d'achat diminue en raison du prix de l'électricité, vont être dans de grandes difficultés.

**Mme Billet** demande qui s'occupe des panneaux blancs et bleus de l'hôpital de la Tour. Il semblerait que les chauffeurs de taxi ont de la peine à les trouver [*enregistrement inaudible*].

Sa dernière question porte sur le tri des déchets et elle demande si la Commune va se mettre une amende si ses employés ne font pas le tri, tout comme les citoyens doivent s'en acquitter dans une situation similaire.

\*\*\*\*

**M. Seeger** relève qu'une coupe de tilleul a eu lieu devant le 40-41 rue de la Prulay selon les propos d'une habitante. N'ayant pas su lui répondre, il souhaite savoir si cet abattage est soumis à une autorisation de la Commune et si un citoyen peut faire recours.

\*\*\*\*

**Mme Tschudi-Spiropulo** rappelle qu'il y a quelques années, des points d'eau étaient disponibles (deux à Champs-Fréchets, deux devant le centre commercial et certainement ailleurs). Ces derniers ont été supprimés car l'administration a fait savoir que l'on ne pouvait pas garantir la qualité de l'eau. Durant la pandémie, les Vert-e-s ont demandé de réinstaller ces points d'eau afin que les gens puissent se laver les mains. Or, en se promenant sur la route de Préveessin et vers le bois du château de Feuillasse, elle a constaté que ces deux sites disposent aujourd'hui d'un point d'eau et que donc, ces deux sites récemment rénovés par un financement de la Confédération et du Canton, ces derniers possèdent la technique pour assurer la qualité de l'eau de ces points d'eau. Elle demande si la Commune pourrait s'en inspirer afin de mettre en place divers points d'eau, par exemple, devant le CCM et dans les stades ou places de jeux et préaux.

\*\*\*\*

**M. Clerc** constate que, depuis le début des travaux de la place des Cinq-Continents et devant le Forum Meyrin et parfois pendant plusieurs jours, les travaux ont lieu durant la nuit. Plusieurs habitants se sont plaints et sont venus le consulter. Il demande si cela va se répéter à l'avenir et s'il ne serait pas possible de réaliser ces travaux à des horaires acceptables, à savoir entre 7h00 et 20h00.

Sa deuxième question concerne les nuisances induites par l'aéroport. Les riverains constatent une augmentation des décollages et atterrissages après minuit. Que peut faire la Commune pour limiter le plus possible ces nuisances ? Quels sont les outils à disposition des citoyens pour reporter ou limiter ces nuisances au maximum ?

\*\*\*\*

**M. Serrano** réalise que sa question est la même que son co-partisan M. Pierre Bocard concernant la procédure de réclame devant la Ferme de la Planche et il s'est également demandé s'il y avait eu des squatteurs qui avaient pris possession des lieux. Il trouve effectivement que cela fait très mauvaise façon quand la

**Séance du 13 septembre 2022  
tenue en séance ordinaire**

Commune a dépensé deux millions pour rénover cette ferme d'avoir des banderoles de piètre qualité pour annoncer un marché bio. Il trouve cela dommage.

N'ayant plus d'autres questions, **M. Halimi** clôt la séance et souhaite une excellente soirée à l'auditoire.

\* \* \*

**La séance est levée à 20h16/BNI.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 29 septembre 2022.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire :

Le président :

Fabien Grognuz

Hysri Halimi